

Consultation:

Etude de synthèse des enjeux liés à l'hydroélectricité sur le bassin du Lot

Cahors, le 11 juin 2010

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : le jeudi 1er juillet 2010 à 12h00.

<u>Soit par courrier</u>: Monsieur le Président de l'Entente 297 rue saint Géry 46000 CAHORS

<u>Soit par courriel</u>: contact@valleedulot.com

CAHIER DES CHARGES

Etude de synthèse des enjeux liés à l'hydroélectricité sur le bassin du Lot

Maître d'ouvrage

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

Président : Vincent DESCOEUR ; Directrice : Marie Hélène PRIVAT

Adresse: 297 rue Saint Géry 46 000 CAHORS

Tél: 05.65. 53.99.38 www.valleedulot.com

Fax: 05.65.53.99.04

Responsable du projet – contact

Marie Hélène Privat

Contexte de l'étude

Le contexte lié aux Directives européennes sur l'eau et aux énergies renouvelables, à la mise en œuvre de la LEMA, au plan national de relance de l'hydroélectricité, au renouvellement de plusieurs concessions et à leur mise en concurrence, conduit l'ensemble des gestionnaires à rechercher dans ce cadre particulièrement évolutif, les moyens d'assurer une gestion globale et concertée des installations hydroélectriques par grands territoires.

Les collectivités territoriales et locales qui se sont déjà investies dans des démarches de développement durable et de gestion intégrée, souhaitent poursuivre et renforcer leur implication afin d'assurer à terme, une meilleure intégration environnementale des installations, en limiter les impacts et favoriser la conciliation des différents usages.

Sur le bassin du Lot, bassin particulièrement équipé, l'Entente Lot a réalisé plusieurs études afin de mieux cerner l'impact des installations sur les milieux et les usages. Un programme de remise en navigabilité progressive est en cours depuis 1987. Plusieurs conventions ont été signées avec EDF pour le soutien des étiages, la maîtrise des débits en période estivale. Un Plan de Gestion des Etiages a été engagé en 2008 et fait l'objet d'une animation spécifique et d'un suivi par l'Entente Lot. Un schéma de cohérence pour la prévention et la gestion des inondations a été élaboré en 2010.

L'annonce de Jean-Louis Borloo, le 22 avril dernier, de regrouper au sein d'une même concession plusieurs ouvrages du Lot et de la Truyère fait du bassin du Lot le premier bassin concerné par une concession hydroélectrique mise en concurrence de très forte puissance (2 000 MW) couvrant un très large périmètre.

Ce regroupement offre l'opportunité d'une gestion coordonnée et cohérente des différents ouvrages par un même concessionnaire et concoure à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et des autres usages de l'eau.

L'Entente Lot souhaite valoriser les différentes études et actions qu'elle a conduites et proposer des pistes d'amélioration pour la gestion des installations. Ces

propositions ont vocation à alimenter les réflexions de l'Etat dans le cadre de l'élaboration, avant appel à candidature, du document destiné à informer l'ensemble des candidats sur les enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (document GEDRE, annexé au dossier de consultation).

Objectif général de l'étude

L'étude vise à établir la synthèse des enjeux et des attentes concernant la préservation des milieux aquatiques et la conciliation des usages sur le bassin du Lot, plus particulièrement en lien avec les ouvrages de production hydroélectrique de la chaîne de la Truyère et du Lot concernés par le renouvellement de concession (cf liste annexe 1). Elle permettra de structurer et de hiérarchiser les attentes des collectivités et des usagers en favorisant une approche globale et intégrée de la vallée du Lot et de son bassin amont.

A l'issue d'un état des lieux dressé en situation actuelle, elle proposera des objectifs et des priorités d'amélioration pour solutionner les problèmes liés à l'exploitation hydroélectrique et concilier les milieux aquatiques, les usages, la production hydroélectrique, en tenant compte des effets cumulatifs et des différentes échelles d'approche, de l'emprise locale du barrage aux bassins versants. Dans la mesure du possible, elle identifiera de façon précise les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Contenu et déroulement de l'étude

L'étude se déroulera sous la conduite d'un comité de pilotage constitué du maître d'ouvrage, l'Entente Lot, assistée de ses 5 conseils généraux, de l'association pour l'aménagement de la vallée du Lot, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des représentants des services de l'Etat incluant la DREAL Midi Pyrénées et l'ONEMA. Elle comprend deux phases importantes qui feront chacune l'objet d'une validation par le comité de pilotage lors d'une réunion organisée par le bureau d'étude à cet effet. L'attention du prestataire est attirée sur le fait que ces réflexions dédiées à la problématique de l'hydroélectricité constituent une démarche relativement novatrice.

1°) Etat des lieux – synthèse des enjeux

Le travail portera sur l'ensemble des cours d'eau directement ou indirectement impactés par la présence et la gestion des différents ouvrages listés dans la concession renouvelée (annexe 1) ou potentiellement impactés par de nouvelles prises d'eau, soit l'essentiel des principaux cours d'eau du bassin du Lot :

- la Truyère depuis le barrage de Sarrans jusqu'à la confluence avec le Lot,
- les affluents de la Truyère intégrés au périmètre de la concession,
- le Lot et ses affluents intégrés au périmètre de la concession depuis l'ouvrage de Castelnau jusqu'à la confluence avec la Truyère
- l'axe Lot depuis la confluence avec la Truyère jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Il s'agit d'identifier et de recenser l'ensemble des enjeux et problématiques en lien avec les milieux aquatiques, les usages et l'activité hydroélectrique sur le territoire, structurés par grandes thématiques, en particulier :

- Gestion des débits (débits réservés, éclusées, modification des régimes, crues),
- Gestion des ouvrages en période d'étiage,
- Gestion des vidanges, en particulier l'analyse des retours d'expériences des ouvrages ayant déjà fait l'objet de ce type d'opération,
- Etat et objectifs fixés par le SDAGE pour les masses d'eau impactées ou susceptibles d'être impactées par des ouvrages dans le périmètre de la concession,
- Conséquences sur les autres usages et activités,
- Conséquences sur la fonctionnalité des milieux et la continuité écologique en intégrant notamment la problématique liée à la réalisation d'éventuelles nouvelles installations sur le périmètre de la concession,

L'analyse devra prendre en compte l'influence possible des différents ouvrages situés en amont sur la Truyère et le Lot.

Dans chaque cas, les ouvrages, secteurs et linéaires de cours d'eau concernés seront clairement identifiés et cartographiés. Le niveau de finesse de l'analyse des différentes thématiques est à adapter aux principaux enjeux. L'ensemble des études et diagnostics déjà conduits soit par l'Entente, l'Etat, l'Agence, les producteurs hydroélectriques sur ce territoire sera largement mis à profit pour réaliser ce travail qui pourra sur certains thèmes faire l'objet d'un approfondissement. Il paraît toutefois essentiel que ce diagnostic cible les enjeux principaux du territoire en relation directe avec les installations hydroélectriques, sans disperser l'analyse sur des éléments secondaires ou ne relevant pas directement ou de façon évidente de cette activité. Il valorisera également les données relatives à la qualité des milieux, disponibles sur le portail de bassin, ainsi que sur le site dédié de l'ONEMA (Image), et identifiera les secteurs sensibles à préserver.

Ce diagnostic doit offrir aux partenaires une vision globale et synthétique des effets de l'activité hydroélectrique sur les milieux aquatiques et les autres usages ainsi que du cadre réglementaire qui s'y applique.

2) Définition des objectifs et des priorités d'amé lioration

Des objectifs précis sont à définir pour chaque thématique importante du territoire, pour celles le plus directement en lien avec l'activité hydroélectrique et qui contribuent :

- à la prise en compte des besoins et attentes exprimés par les collectivités territoriales et les usagers, et recensés à partir des diagnostics déjà conduits, complétés par enquête et interview auprès de personnes ressources (une vingtaine d'organismes à consulter),
- à l'atteinte des objectifs du SDAGE et de la Directive cadre sur l'eau,

Le bureau d'étude identifiera les priorités d'action ainsi que les outils et les moyens les plus adaptés pour atteindre ces divers objectifs. Le renouvellement de la concession de la Truyère constituant largement une opportunité unique pour leur prise en compte au travers du cahier des charges et du règlement d'eau des installations.

Les axes d'amélioration à étudier pourront concerner :

- la gestion des stocks en étiage, les volumes mis à disposition pour le soutien d'étiage,
- la gestion des éclusées afin de limiter leur impact sur la navigation, autres usages contribuant au développement touristique et économique du bassin du Lot, et sur les milieux aquatiques,
- la gestion des vidanges,
- toute autre thématique jugée pertinente par le comité de pilotage de l'étude et issue de l'analyse conduite en phase 1

Organisation

L'étude se déroulera sous la conduite d'un comité de pilotage.

Le prestataire organisera 3 réunions avec le comité de pilotage afin de présenter et faire valider ses travaux ; la première pour le lancement de l'étude, la seconde pour la présentation de l'état des lieux, la dernière pour présenter l'ensemble du travail et en particulier la définition des objectifs et des priorités d'améliorations

Le bureau d'études transmettra au maître d'ouvrage et aux membres du comité de pilotage :

- Les rapports intermédiaires correspondant à chacune des phases de l'étude au moins quinze jours avant les réunions du comité de pilotage, et toutes données et informations nécessaires à la validation de ces phases,
- Le rapport d'étude final en format papier reproductible et en format informatique
- Un résumé en français et en anglais
- Les données collectées et produites dans le cadre de la prestation dans des formats numériques facilement exploitables.

Le délai de la réalisation de la prestation, avec réunion de restitution et remise des documents est fixé à 6 mois maximum à compter de la date de notification du bon de commande correspondant.

Le prestataire aura la possibilité de se faire assister par les services de l'Etat en vue d'une visite des installations de la concession à organiser conjointement avec l'actuel concessionnaire EDF.

Les caractéristiques principales des aménagements hydroélectriques concédés par l'Etat qui seront utilisées par le prestataire de cette étude devront être contrôlées par la DREAL / PISO2H, Service qui assure le contrôle des concessions pour le compte de l'Etat , autorité concédante ; pour la TRUYERE et le LOT , il s'agit de :

- les 5 concessions EDF de la Truyere en MIDI -PYRENEES
- les 2 concessions EDF du Lot Amont en Midi-Pyrénées
- les 15 concessions (4 EDF) implantées sur le Lot domanial entre Entraygues et Aiguillon

Les 2 grandes concessions de LANAU et GRANDVAL situées à l'amont de SARRANS sur la TRUYERE sont contrôlées par la DREAL LIMOUSIN basée à LIMOGES.

Les documents concernant les concessions qui seront remis par la DREAL /PIO2H au prestataire devront rester à diffusion limitée.

Délais de réalisation

Démarrage de l'étude : juillet 2010 Rendu de l'étude : décembre 2010

Modalités administratives et financières

L'étude fera l'objet d'une mise en concurrence de bureaux d'études spécialisés. Les compétences requises concernent les domaines de la planification administrative, de la production hydroélectrique, de l'hydrologie, de l'environnement aquatique, de la conciliation des usages.

Les offres proposées par les bureaux d'études devront comporter :

- la présentation détaillée de la méthodologie et le phasage qui seront mis en œuvre,
- les références du cabinet d'étude, explicites et pertinentes par rapport à la commande.
- le nom et le CV détaillé des intervenants,
- le détail des temps prévus par phase et, s'il y a lieu, par type d'intervenant,
- le coût de l'intervention, HT et TTC, total et par phase, incluant forfaitairement les frais de déplacement et d'édition.

Les propositions seront jugées en fonction :

- de la pertinence de la proposition par rapport au cahier des charges
- des références du bureau d'études et de la composition de l'équipe d'intervenants
- du prix

Le prestataire devra garantir sa totale indépendance vis-à-vis de sociétés susceptibles d'être concernées par la production électrique et l'exploitation d'installations hydroélectriques.

Eléments fournis au prestataire

Données SIG

- Classements actuels et cours d'eau du SDAGE en très bon état, en réservoirs biologiques, des axes migrateurs et base de données environnementales associée
- Installations hydroélectriques avec principales caractéristiques
- Stations hydrométriques du bassin
- Bases nautiques sur le Lot (fichier non mis à jour mais représentatif)

Données hydrométriques (sous format numérique):

- Apports Naturels Reconstitués (ANR) à la confluence Lot et Truyère pour les étiages 1999 à 2009 inclus (pas de temps journalier).
- Consignes de soutien d'étiage à la confluence Lot et Truyère pour les étiages 1989 à 2009 inclus (pas de temps journalier).
- Accès à la banque hydro via Hydro II.

Etudes et documents de référence (à compléter avec adresses internet pour la consultation)

Etudes réalisées sous maîtrise d'ouvrage Entente Lot :

Etude pour l'amélioration des écoulements du Lot en période d'étiage, SIEE-ISL, 1997

Modèle de gestion de la qualité de la vallée du Lot, 1997

Etude pour la réalimentation du Lot et du Célé, CARA, 1997

Schéma de développement halieutique du bassin du Lot, Aquascop, 2003

Aménagement de la Vallée du Lot pour la navigation et les activités nautiques légères : appréciation des impacts environnementaux et socio économiques, 2003

Plan de Gestion des Etiages du bassin du Lot, Eaucea, 2007 (Etat des lieux, 2005) http://PGE.valleedulot.com

Bilan de l'étiage 2008, Entente Lot Bilan de l'étiage 2009, Entente Lot

Compte-rendu détaillé sur « les faibles débits sur le Lot domanial durant la période de soutien d'étiage », 2010, Entente Lot

Schéma de cohérence pour la prévention et la gestion des Inondations du bassin du Lot, Céreg, 2010.

http://inondation.valleedulot.com

Convention générale pour l'exploitation des réserves de soutien d'étiage du Lot, EDF-Entente Lot, 15/10/1994.

Protocole d'accord soutien d'étiage et développement économique sur le Lot, EDF-CG12-Entente Lot, 18/11/1994.

Règlement technique de la convention générale pour l'exploitation des réserves de soutien d'étiage du Lot, Commission mixte d'exploitation, 16/05/1995.

Convention de partenariat, pour limiter les débits maximaux du 1er juin au 30 septembre pour les sports d'eaux vives et la navigation, EDF-Entente Lot, 26/06/2009.

Protocole de partenariat identifiant les axes de partenariat à renforcer sur le territoire du bassin du Lot, EDF – Entente Lot, 08/04/2010.

Etudes réalisées sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau

Travaux réalisées dans le cadre de l'état des lieux de la DCE, commission géographique Lot.

Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Adour-Garonne http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2030

Etude de définition d'indicateurs pour la caractérisation des éclusées sur le bassin Adour-Garonne (MTC EDF – AEAG) http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=1758

Etude pour la définition d'indicateurs pour la caractérisation des éclusées hydroélectriques application au bassin adour-garonne (GHAAPPE) http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=1758

Etude de faisabilité de scénarios gagnants-gagnants du double point de vue de l'eau et de l'énergie sur le bassin de la Dordogne http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2030

Etudes et documents divers

SDAGE Adour-Garonne et Programme de Mesure 2010 - 2015 http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=1170

Document d'accompagnement N°7 présenté au Comité de Bassin du 03/12/07 - Projet de SDAGE - Evaluation et prise en compte du potentiel hydroélectrique http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2030

Décrets de concession avec cahiers des charges, consignes d'exploitation et de crue, règlement d'eau (Références réglementaires) – dossiers de demande d'autorisation ou de concession d'ouvrages hydrauliques (études d'impact...)...

Retours d'expériences de vidanges d'ouvrages hydroélectriques

Inventaires de la ressource hydroélectrique française en maîtrise d'ouvrage EDF (disponibilité et confidentialité à préciser).

AF EPTB Adour – Dordogne – Garonne – Lot, les enjeux de l'hydroélectricité dans la gestion intégrée des bassins versants, Quelle place pour les EPTB, décembre 2003.

Schémas Départementaux à Vocation Piscicole du Lot, de l'Aveyron, du Lot et Garonne, du Cantal et de la Lozère.

Défi territorial « réduction de l'impact des éclusées sur le bassin de la Dordogne » ; accord-cadre 2004-2006

Calendrier des débits de la Dordogne, Epidor, 2009

http://www.eptb-

dordogne.fr/communs/download.php?chemin=../documentation/fichiers/&filename=calendrier_debits_dordogne.pdf

Bilan des connaissances sur l'impact écologique des éclusées, Epidor, janvier 2009 http://www.eptb-

dordogne.fr/communs/download.php?chemin=../documentation/fichiers/&filename=eclusees_impact_b ilan_technique_janvier_2009.pdf

Etude piscicole en cours et proposition de mesures compensatoires relatives aux travaux de remise en navigabilité du lot dans le département de l'Aveyron. Syndicat Mixte Département de l'Aveyron bassin et sa vallée du Lot / Association Halieutilot

ANNEXE 1

Renouvellement de concession sur le bassin du Lot

NOUVELLE	OUVRAGES	PUISSANCE	DATE	APPEL A	CHOIX DU	DATE
CONCESSION	OC VIGIOLS	MAXIMUM	DE	CANDIDATURE	CANDIDAT	D'ATTRIBUTION
COTTELEBRIOTT		BRUTE	FIN	CIT (DIDITIONE		B III IIIB e II oi v
		(MW)				
TRUYERE	Brommat	2014	2012	Mi 2011	Fin 2012	Mi 2014
	Suréquipement					
	Brommat					
	Sarrans					
	La Bousquet					
	Couesque		2025			
	Montezic		2025			
	Lardit		2021			
	Cambeyrac		2032			
	Castelnau		2021			
	Golinhac		2035			